

Pour publication immédiate : 14/08/2015 GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA PROPOSITION DE LOI POUR ALLEGER LE FARDEAU REGLEMENTAIRE DES BRASSERIES, DISTILLERIES ET CIDRERIES ARTISANALES

Autorise les distilleries artisanales à vendre des articles cadeaux, notamment des produits alimentaires, des produits artisanaux et des souvenirs

Autorise les dégustations dans les boutiques sans la présence du fabricant

Dispense les micro-brasseries des exigences redondantes de déclaration fiscale

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui la proposition de loi qui facilitera les affaires des sociétés de boissons artisanales dans l'Etat de New York. Ces trois mesures permettront aux distilleries artisanales de vendre des articles cadeaux et des souvenirs, autoriseront les boutiques à organiser des dégustations de liqueurs, bière et cidre, et dispenseront les micro-brasseries des exigences redondantes de déclaration fiscale.

« Dans chaque coin de l'Etat, l'industrie des boissons artisanales de l'Etat de New York est prospère et nous nous sommes engagés à l'aider à se développer pour créer plus d'emplois et plus d'activité économique », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ces mesures permettront de réduire la bureaucratie et donneront aux brasseries, cidreries et distilleries de plus grandes opportunités de développer leur entreprise et de faire connaître leurs produits de classe mondiale. »

Autorise les distilleries artisanales à vendre des articles cadeaux

Avant ce projet de loi ((S.4800 / A.7001), les distillateurs artisanaux étaient le seul groupe parmi les brasseries, cidreries et vineries artisanales qui n'était pas autorisé à vendre des articles cadeaux, tels que des produits alimentaires locaux et des souvenirs. Désormais, ils pourront vendre ces articles avec des boissons non alcoolisées, ainsi que des liqueurs et accessoires.

Le Sénateur George Amedore a déclaré : « L'industrie des boissons de l'Etat de New York continue de se développer, et nous souhaitons faire tout ce qui est possible pour

encourager encore davantage son développement. Dans le cadre de cette nouvelle loi, les distilleries artisanales bénéficieront des mêmes opportunités qu'ont actuellement les brasseries, cidreries, et vineries artisanales pour accroître leur revenu, encourager la fidélisation de la clientèle, et améliorer leur activité en vendant des articles cadeaux. Je voudrais remercier le Gouverneur Cuomo pour reconnaître cette disparité, et ratifier cette législation qui aidera nos distilleries artisanales à réussir. »

La Députée Pat Fahy a déclaré : « Permettre aux distilleries artisanales de vendre des produits alimentaires, des souvenirs et d'autres articles cadeaux apportera des revenus supplémentaires et promouvra une meilleure expérience des visiteurs. L'industrie des boissons artisanales dans cet Etat est en plein essor – et des mesures essentielles, de bon sens, comme celles-ci faciliteront plus que jamais auparavant la réussite et le développement des petites entreprises ici dans l'Etat de New York. Je remercie le Gouverneur pour ratifier ce projet de loi qui alignera nos distilleries artisanales sur les autres producteurs et permettra d'assurer qu'elles prospèrent. »

John Curtin, Propriétaire, Albany Distilling Company, Inc., a déclaré : « L'industrie des boissons artisanales est un pilier important de l'économie de l'Etat de New York depuis des décennies. C'est vraiment gratifiant d'avoir enfin un gouverneur et une législature qui reconnaissent et soutiennent la croissance des distilleries de l'Etat de New York. Les distillateurs, avec les producteurs de vin, de bière, et de cidre font partie de l'économie de destination. Grâce à ces mesures désormais en vigueur, nos entreprises peuvent se développer et continuer à faire passer le message que l'Etat de New York est ouvert aux affaires. »

Autorise les dégustations dans les boutiques sans la présence du fabricant

De plus, les boutiques qui vendent de la bière, du cidre et des liqueurs pourront désormais dans le cadre du projet de loi (S.5333-A / A.8043) organiser des dégustations sans la présence du fabricant ou du grossiste. Auparavant, un représentant du fabricant ou du grossiste du produit devait être présent dans la boutique et organiser la dégustation. Pour de nombreuses petites entreprises, c'était une dépense inabordable et maintenant, ils ne devront pas être présents pour que l'on goûte leur produit.

Le Sénateur Carl L. Marcellino a déclaré : « Comme les bières, cidres et boissons distillées artisanales continuent de croître en popularité, nous souhaitons que les commerçants de l'Etat de New York aient les outils nécessaires pour commercialiser ces produits et permettre aux consommateurs d'avoir la possibilité de les goûter avant de les choisir. Cette nouvelle loi permettra aux clients d'effectuer des décisions informées et donnera aux commerçants un autre outil marketing pour accroître leurs ventes. »

Le Député Robin Schimminger, Président de la Commission de l'Assemblée sur le développement économique, a déclaré : « Je suis très content que nous allégions encore une fois les lourdeurs imposées à l'industrie du cidre, de la bière et des liqueurs.

En autorisant les commerces licenciés à offrir par eux-mêmes sur place des dégustations de bière, de cidre et de liqueur aux consommateurs de 21 ans et plus, nous faisons la promotion des produits régionaux, augmentons les revenus fiscaux et permettons la croissance continue de cette industrie florissante de l'Etat de New York. »

Dispense les micro-brasseries de certaines exigences de déclaration fiscale

Le troisième projet de loi (S.4282 / A.7106) dispensera les micro-brasseries de certaines exigences de déclaration fiscale. Ces obligations de déclaration fiscale imposent un fardeau sur les petites entreprises qui ne sont souvent pas équipées pour traiter la collecte de données nécessaires pour se conformer à la loi. La majorité de la bière qu'elles produisent est déjà prise en compte dans les ventes de distributeurs, rendant la tâche redondante. Les brasseries artisanales sont actuellement dispensées de soumettre une déclaration fiscale annuelle sur les ventes, et cette loi permettra aux micro-brasseries de bénéficier de la même dispense.

La Sénatrice Betty Little a déclaré : « Le nombre de micro-brasseries de l'ensemble de l'Etat de New York croît chaque jour, et nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour les aider à réussir et se développer. Ces petites entreprises n'ont souvent pas la capacité de traiter de gros volumes de données pour les impôts, et ce projet de loi assurera que les micro-brasseries bénéficieront de la même dispense que les brasseries artisanales. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour ratifier cette loi et j'espère continuer à développer la robuste industrie des boissons que nous avons dans cet Etat. »

Le Député Kevin Cahill a déclaré : « Avec plus de 200 brasseries en activité qui représentent plus de 11 000 emplois, la bière artisanale dans l'Etat de New York approche les 4 milliards de dollars. Comme les New Yorkais sont de plus en plus intéressés pour acheter et consommer des produits locaux, nous devons continuer à promouvoir des politiques significatives qui assureront la réussite de ce pilier essentiel au commerce et à la culture dynamique de notre Etat. Promulguer cette législation de bon sens aidera grandement notre industrie des boissons artisanales florissante en supprimant des exigences de rapport trop ardues pour que ces petites entreprises puissent dépenser plus de temps à pratiquer leur activité plutôt qu'à remplir des papiers. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418